



## CONSEIL COMMUNAL CHÉSEREX

### Procès-verbal de la séance du conseil communal du 23 juin 2011

Roland Oppliger, Président, souhaite la bienvenue, la secrétaire passe à l'appel :

Membres présents : 31  
Membres excusés : 8  
Membres absents : 1  
Total membres : 40

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 10 mars 2011
2. Communications de la Municipalité
3. Informations des délégués du Conseil communal
4. Préavis No 61/2011 : Rapport de la Municipalité sur les comptes de l'exercice 2010
5. Préavis No 62/2011 : Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2010
6. Préavis No 63/2011 : Aménagement du terrain de pétanque au lieu-dit « En Praz Corbet » Demande de crédit d'investissement
7. Préavis No 64/2011 : Syndicat AF Chésereux-La Rippe - Répartition des frais pour la Commune de Chésereux – Demande de crédit d'investissement
8. Propositions individuelles.

#### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 10 mars 2011**

Pas de modifications.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

#### **2. Communications de la Municipalité**

Jacques Ansermet, Syndic :

C'est avec un petit pincement au cœur que le Syndic sortant partage ses communications pour la dernière fois :

- Suite à une intervention de Jean-René Lepezuel concernant les problèmes financiers de Télé-Dôle, une explication avait été donnée. Cependant, depuis quelques temps un groupe de travail s'est penché sur la situation pour faire de Télé-Dôle une entité touristique dans la région. Il y a de fortes chances que les déficits soient absorbés par un système commun et quasi péréquatique du district. Un appel de dons a été lancé aux communes. Puisque la Dôle se situe sur le territoire de notre commune, Chésereux a décidé de faire un don de CHF 16'800.- correspondant à l'altitude du sommet (1677 m) x 10.
- En raison des rentrées d'impôts insuffisantes, la Municipalité a activé l'avance de trésorerie acceptée par le Conseil communal.
- Chésereux a décidé de soutenir Crassier dans la réalisation de sa zone artisanale destinée à l'ensemble de l'espace Asse et Boiron.

- Georgette Ansermet ayant fonctionné comme secrétaire du Conseil intercommunal de l'AIAB depuis plusieurs années souhaite être relevée de ses fonctions. Les personnes intéressées sont priées de s'adresser à la Municipalité.

Hélène Lasser, Municipale :

- Les murs de pierres sèches des alpages seront à nouveau restaurés cette année, cette fois avec des subsides du Parc Jurassien.
- Présente les UAPE (*Unité d'Accueil pour Enfants*). Il y a 4 structures pour l'ensemble des communes d'Asse et Boiron. Chéserey possède la plus grande qui s'appelle *Le Tournicotit* et accueille 36 enfants à midi et 24 l'après-midi ainsi que le soir. Elle se trouve dans les pavillons scolaires. A Crassier, *les Diablotins* accueillent 24 enfants à midi et le soir. A Eysins, *les Mille-et-une-pattes* reçoivent 36 enfants à midi et 12 le soir. A La Rippe enfin, *le Chat Perché* s'occupe de 36 enfants à midi et de 24 le soir. Des places sont encore disponibles à midi à La Rippe.
- A l'esplanade de la Barrillette un magnifique panorama a été inauguré. Il y en aura aussi un à la Dôle.

Christian Pierrehumbert, Municipal :

- Le panorama de la Barrillette a été offert par les communes d'Asse et Boiron – une preuve d'un travail en commun.
- La Confédération a édicté une directive en 2009 concernant l'amiante. Lorsque quelqu'un souhaite faire des travaux dans un bâtiment construit avant janvier 1991, il y a obligation de soumettre le bâtiment à un diagnostic *amiante*. Ce diagnostic est effectué par des professionnels qui sont agréés par le Canton. Un diagnostic partiel est autorisé dans certains cas (perçement en façade ou pose de panneaux solaires sur le toit)
- Les propriétaires de la zone « En Closelet » ont confié une étude de faisabilité d'un PPA au Bureau Parel qui a été transmis au Canton. La Municipalité devrait recevoir au courant de l'été les résultats de cette étude préalable, puis un plan de quartier sera établi.
- Piscine : une cérémonie a eu lieu le jeudi 28 avril pour la pose de la première pierre. Une caissette contenant un certain nombre de documents – liste des membres de la Municipalité, du Conseil communal, préavis pour les crédits d'étude et de construction, préavis identiques de l'AIAB, préavis relatifs au référendum, rapports des dépôts des listes, DVD avec photos, etc. Les syndics d'Asse et Boiron y ont été conviés ainsi que les membres des commissions « Piscine ».
- Pour la piscine toujours, la pose de la dalle du rez-de-chaussée a pris un peu de retard dû à la complexité de la construction, mais le projet reste globalement dans les limites de temps prévues. Les entreprises s'arrêteront fin juillet pour la pause estivale.
- Les mêmes entreprises, à savoir Perrin SA et Pizzera-Poletti SA, ont été sollicitées pour la construction de la chaufferie.

Georgette Ansermet, Municipale :

- Le site internet va être modernisé. La nouvelle mouture sera opérationnelle en octobre.

Patrick Barras, Municipal :

- La déchetterie ne doit être utilisée que par les habitants : si un particulier fait faire des travaux dans sa maison ou son jardin, il appartient à l'habitant d'apporter les déchets et non à l'entreprise concernée.
- Un ramassage de déchets verts a été mis sur pied il y a une année. Les déchets sont récupérés et transformés en biogaz. L'objectif a été atteint avec les 120 containers

actuellement utilisés dans la commune. Il pourrait cependant y en avoir plus – message à faire passer !

- La place communale pavée est passablement abîmée en raison de la circulation maintenant interdite des cars et camions. La remise en état sera faite en juillet.

### 3. Informations des délégués du Conseil communal

Roland Oppliger, Président, souhaite que les conseillers soient mieux informés sur ce qui se passe en dehors de la commune. Il passe donc la parole aux différents délégués.

Richard Noger pour l'AEE :

Le conseil d'établissement a été mis en place – le règlement est sur le site de la commune.

Hervé Matthey-Junod pour l'AIAB :

Le Conseil intercommunal a été assermenté il y a deux jours. Monsieur Bory de la Rippe a été élu président.

L'AIAB a acquis une petite parcelle sur l'école de Borex pour CHF 330'000.- Swisscom restera locataire pendant encore 20 ans.

Un nouveau parking pour les enseignants et les visiteurs est prévu, car le nombre de classes a augmenté. Le coût est devisé à CHF 530'000.-

Le coût des deux investissements représente moins que l'amortissement annuel concédé par l'AIAB.

Richard Noger, pour le SIECGE :

Les comptes sont excellents.

Des relevés ont montré que la première source donnait 46l/min et la deuxième 36 l/min alors que la consommation le même jour était de 846 litres/min. Cela explique le grand écart entre l'eau provenant des sources et celle du lac. Richard Noger conseille aux membres de la nouvelle législature de s'investir dans cette commission. Roland Oppliger rappelle que les nouveaux délégués ont déjà été nommés.

Roland Oppliger, pour le Conseil Régional :

C'est une association de communes qui souhaite défendre les intérêts de la région et qui veut promouvoir un concept global. Deux séances ont eu lieu depuis le mois de mars.

Un crédit pour l'étude du développement touristique de la partie lémanique du district de Nyon a été voté.

D'autres objets ont été acceptés:

- CHF 90'000.- pour étudier les mesures d'accompagnement pour réorganiser les lignes de bus.
- CHF 95'000.- pour étudier la possibilité de prioriser les bus dans quelques goulets d'étranglement.
- CHF 100'000.- pour étudier le projet d'agglomération franco-valdo-genevois. Tout le bassin lémanique est concerné.
- Des comptes 2010 réjouissants ont été approuvés à l'unanimité avec 1 abstention.

### 4. Préavis No 61/2011 : Rapport de la Municipalité sur les comptes de l'exercice 2010

Jacques Ansermet, Syndic lit les conclusions de son rapport.

Heinz Maurer partage le rapport de la commission de gestion.

Roland Oppliger, Président, souhaite passer en revue toutes les têtes de chapitre :

Administration générale :

Pas de questions - Vote : unanimité

Finances :

Pas de questions - Vote : unanimité

Domaines et bâtiments :

Pas de questions - Vote : majorité, 1 abstention

Travaux :

Pas de questions - Vote : unanimité

Instruction publique et cultes :

Pas de questions - Vote : unanimité

Police :

Pas de questions - Vote : unanimité

Sécurité sociale :

Pas de questions - Vote : unanimité

Comptes de fonctionnement global

Pas de questions - Vote : unanimité

BILAN

Vote pour les actifs - Vote : unanimité

Vote pour les passifs - Vote : unanimité

Bilan complet : - Vote : unanimité

#### **5. Préavis No 62 :2011 : Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2010**

Jacques Ansermet, Syndic, remercie le président d'avoir traité les comptes de cette manière et lit la conclusion de son rapport.

Hervé Matthey-Junod lit le rapport de la commission de gestion.

La discussion est ouverte.

Jacques Ansermet, Syndic, relève la qualité des deux rapports. A l'instar du rapport, il confirme le fait qu'il faut de la rigueur et pourtant que c'est difficile d'être à la fois dynamique et de ne rien dépenser. Il relève avec plaisir l'esprit de fusion présent dans les rapports.

Vote : le préavis No 62/2011 est accepté à l'unanimité.

#### **6. Préavis No 63/2011 : Aménagement d'un terrain de pétanque au lieu-dit « En Praz Corbet »**

Claire Häusermann lit le rapport de la commission ad hoc.

Jean-Robert Küffer lit le rapport de la commission des finances.

La discussion est ouverte.

Hervé Matthey-Junod a deux points :

Il s'étonne que Heinz Maurer ait fait partie de la commission ad hoc alors qu'il est membre de la commission de gestion. Il trouve aussi un peu cavalier de créer une société et ensuite de demander de mettre en place une structure : il s'abstiendra donc de voter.

Roland Oppliger répond au point 1 en disant que c'est une erreur de lui-même et du bureau et prie les conseillers de l'en excuser.

Christian Flückiger estime que la commune a une dangereuse tendance d'augmenter constamment les charges. Il faudrait commencer à penser aux investissements et réfléchir plus sérieusement. Il n'est pas contre ce sport mais est choqué par le principe.

Vote : 18 favorables, 7 avis contraires, 5 abstentions

#### **7. Préavis No 64/2011 : Syndicat AF Chésereux-La Rippe - Répartition des frais pour la commune de Chésereux**

François Matthey rapporte pour la commission ad hoc.

Jean-Claude Duperrex rapporte pour la commission des finances.

La discussion est ouverte.

Jean René Lepezzel demande ce qui se passerait si le Conseil communal refusait le préavis.

*Georgette Ansermet, Municipale, répond que dans le cadre des améliorations foncières il y a une loi qui régit la répartition des frais. Un syndicat ne peut pas engager presque 5 millions de francs pour des travaux qui font une plus-value sur tout le territoire en étant subventionné par le Canton, la Confédération et la Commune sans que les propriétaires engagés acceptent. Si*

*un propriétaire n'honore pas le paiement de la répartition des frais, il y a une hypothèque légale qui se fait sur les terrains de la commune.*

Christian Flückiger demande en quoi consiste la plus-value.

*Georgette Ansermet, Municipale, répond que tous les chemins AF qui nous entourent ont été agrandis et refaits. Il y a eu la création de bassins de rétention, la plantation de forêts. La parcelle dont il est question est pour ainsi dire viabilisée pour un prix de CHF 20.-/m<sup>2</sup>.*

Jean-René Lepezel a une question générale – non pas sur le sujet lui-même – mais sur le fait que dans cette situation il semble que les conseillers n'ont pas d'autre choix que de voter oui. Ils n'ont pas de voie de recours.

*Jacques Ansermet, Syndic, répond que si le Conseil refuse ce préavis, la première mesure serait de mettre le montant dans le compte de fonctionnement et il faudrait que le Conseil accepte le budget. L'autre solution serait de représenter le sujet avec des arguments plus convaincants. On se trouve dans le même cas d'une famille qui reçoit une facture : la Municipalité a envisagé l'opposition et y a renoncé. Le seul regret est que cette demande aurait pu venir plus vite et que le montant aurait alors pu être inclus dans le budget.*

Vote : 26 favorables, 0 avis contraire, 4 abstentions.

## 8. Propositions individuelles

Heinz Schmid propose d'inviter tous les membres du Conseil communal au Club de pétanque et ainsi aussi contribuer à l'entretien du lieu.

Jacques Ansermet, Syndic, remercie Hélène Lasser, Municipale, pour son engagement durant 4 législatures. Il relève son sens de l'écoute et son efficacité discrète. Grâce à son travail dans le dicastère de l'école, des unités d'accueil et de nouveaux outils se sont mis en place. Elle a aussi œuvré pour l'aspect touristique de la région. Elle est vivement remerciée et applaudie.

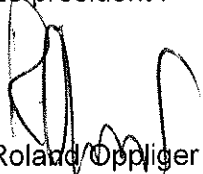
Christian Pierrehumbert, Municipal, prend la parole. Son discours salue le dynamisme et l'esprit d'entrepreneur de Jacques Ansermet, Syndic, qui quitte également ses fonctions fin juin. Il relève son côté fonceur, ses initiatives, son humeur constante et son sens de la justice.

Toute l'assemblée le remercie de vive voix.

Jacques Ansermet répond à ce discours en réitérant son plaisir d'avoir pu œuvrer au sein de la commune, même si la fonction n'est pas de tout repos et il remercie ses collègues municipaux ainsi que tous les collaborateurs et les conseillers.

La séance se termine à 22h 15.

Le président :



Roland Oppliger



La secrétaire :



Lilly Steimer